

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 05 Avril 2016 à 20 h 30

Date de la convocation : 30/03/2016

Date d'affichage : 30/03/2016

➤ NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	23

L'an deux mille seize, le cinq avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 30/03/2016.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise – Mme GARNIER Michèle — Mme Joëlle LYONNET – M. PADET René – M. JONINON - Mme DURON Josette – Mme TRIOMPHE Christine – M. LAMURE Christophe – M. BOULOGNE Jérôme – M. GALICHET Éric – Mme TISSOT Françoise – M. BOIGNE Alain – M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile – M. YENIL Etienne - M. THOMAS André – Mme BOULIN Nicole – Mme CHABANNE Christelle

M. JACQUET Jacky a donné pouvoir à M. BOIGNE Alain

M. BERTRAND Jérémy a donné pouvoir à Mme BOULIN Nicole

Mme OLIVIER Irène a donné pouvoir à Mme DUFOUR Françoise

Mme GOUPY Janine a donné pouvoir à Mme DURON Josette

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PADET René

Les membres du conseil municipal ont marqué une minute de silence en la mémoire de Monique MARTIN, ancienne conseillère municipale et présidente de l'ADMR.

➤ *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29/02/2016*

Aucune observation n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

Le conseil municipal prend acte :

<i>Date Dépôt</i>	<i>demandeur (Notaire) Nom et adresse</i>	<i>N° Parcelle</i>	<i>Surface en m²</i>	<i>prix</i>	<i>Vendeur</i>	<i>acquéreur Nom et adresse</i>	<i>Avis du Maire sur DPU (oui/non)</i>
07/03/2016	Me Charlotte GUILLAUBEY 36 route de Saint Germain Laval 42510 NERVIEUX	C2963	1597	167 000,00 €	JACQUET	ROCHARD	NON
16/03/2016	Me Charlotte GUILLAUBEY 36 route de Saint Germain Laval 42510 NERVIEUX	C3512	1047	74 500,00 €	HENRY	BESSENAY	NON

❖ **DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION**

A. FINANCES

1. Convention avec la Mairie de Nervieux pour la mutualisation de la machine à tracer de Balbigny

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation des moyens et des matériels entre les communes de la communauté de communes de Balbigny et dans un souci de bonne gestion des comptes publics, la commune de Balbigny met à disposition de la commune de Nervieux une machine à tracer pour la réalisation de travaux de sécurisation.

Le forfait de la mise à disposition a été fixé à 400 €/ jour.

Ce forfait comprend les frais de transport pour acheminer le matériel de Balbigny à Nervieux, l'utilisation de la machine sur une journée de travail de 8 h et la fourniture de deux pots de peinture.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la Mairie de Nervieux pour la mise à disposition du matériel.

2. Convention de mise à disposition du personnel de la Mairie de Balbigny pour l'utilisation de la machine à tracer communale sur le territoire de la commune de Nervieux

La commune de Balbigny met à disposition de la commune de Nervieux deux agents de la commune de Balbigny pour la réalisation de travaux de sécurisation qui seront effectués avec la machine à tracer de la municipalité.

Le tarif des prestations technique de l'agent est fixé à **25€/h.**

La commune de Nervieux prendra, à sa charge, le repas de midi de l'agent.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la Mairie de Nervieux pour la mise à disposition de deux agents communaux.

3. Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe de solidarité

Monsieur le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité pour l'exercice 2016 versée par le Conseil Départemental de la Loire.

Il propose d'inscrire un montant subventionnable à hauteur de 29 429 € HT.

Ce programme comportera l'éclairage des tennis, le changement des entrées de la Mairie et de l'Amicale Laïque ainsi que le changement des ouvertures de la maternelle et du bureau d'adjoints.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subventions au titre de l'enveloppe de solidarité 2016 auprès du conseil départemental de la Loire.

4. Convention avec l'OGEC pour l'entretien des espaces verts de l'école privée

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre un avenant à cette convention afin de régulariser le travail réalisé par les agents techniques de la commune à l'école privée.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'avenant suivant à l'article 8 :

« Article 8 – Entretien des espaces verts :

La commune s'occupe de l'entretien des espaces verts de l'école privée dans la limite de 40h par an. Le coût horaire est fixé à 23€. Ce montant viendra en déduction de la participation forfaitaire de la commune. »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention de forfait communal entre la Mairie de Balbigny et l'école privée St Joseph incluant l'entretien des espaces verts par les agents de la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant qui prendra effet dès la signature des deux parties.

5. Convention avec le SIEL pour le financement de l'éclairage des tennis

Point reporté à un conseil municipal ultérieur.

6. Convention avec le Syndicat Mixte de la ZAIN pour le groupement de commandes des missions de coordination de la mise en place du périmètre de protection du forage de Chassagny et des travaux d'alimentation en eau potable

Le présent avenant a pour objet de :

- compléter le volet II.3 de la convention de groupement de commande
- préciser la clé de répartition financière de cette mission entre le syndicat mixte et la commune.

Le volet II.3 de la convention de groupement de commande est ainsi complété :

Une modélisation informatique complète du réseau d'Alimentation en Eau Potable est nécessaire pour permettre d'identifier les travaux nécessaires sur le réseau de distribution communal en lien avec les projets de :

- création d'un forage avec station de traitement
- desserte de la future ZAIN.

Cette mission consiste notamment à collecter des données et études du réseau, construire le modèle de simulation à partir de l'état actuel puis de le décliner sur l'état futur.

Le devis pour la modélisation complète a été chiffré à 9 125 € HT ventilé comme suit :

- 4 200 € HT correspondant à la modélisation de la ligne d'adduction principale entre le réservoir de Signière et le point d'adduction vers la ZAIN du réseau existant pour l'étude de compatibilité de cette solution avec les conditions de distribution de l'AEP en centre-ville

La **clé de répartition** est fixée à hauteur de 80 % pour le syndicat mixte et 20 % pour la commune de Balbigny car la finalité essentielle de cette modélisation partielle concerne essentiellement la ZAIN

- 4 925 € HT correspondant à la modélisation du reste du réseau et ouvrages d'adduction / distribution de la commune

Cette mission ne représentant pas de valeur pour la ZAIN, elle sera entièrement financée par la commune de Balbigny.

Ainsi le syndicat mixte contribuera au maximum à hauteur de 3 360 € (80 % de 4 200 € HT) à cette mission complémentaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec le Syndicat Mixte de la ZAIN pour le groupement de commandes des missions de coordination de la mise en place du périmètre de protection du forage de Chassagny et des travaux d'alimentation en eau potable.

7. Devis déversoirs d'orage

Monsieur le Maire précise que des travaux de mise en conformité sont entrepris chaque année auprès de notre fermier la SAUR.

Le devis établi par la SAUR pour l'année 2016 sur les déversoirs d'orage s'élèvent à 10 446,19 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de la SAUR concernant les déversoirs d'orage et sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du conseil départemental de la Loire.

B. BUDGET

8. Affectation du résultat du budget communal de l'exercice 2015

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 562 929.13 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent- 001) de la section d'investissement de : 196 600.85 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 674 137.20 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 49 830 €

En recettes pour un montant de : 49 830 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 366 328.28 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 366 328.28 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 307 808.92 €

Monsieur André THOMAS souhaite une déclaration sur budget communal :

Il constate que les projets portés par l'ancienne mandature figurent parmi les projets d'investissement du BP 2016. Les sommes qui devaient être encaissées notamment le Tourne à Gacuhe l'ont été. La commune est sur une phase de désentement et a retrouvé une capacité d'autofinancement suffisante. Les comptes s'assainissent avec une explication multifactorielle (hausse des impôts, économie de gestion, désendettement, ...). La situation budgétaire n'est donc pas aussi catastrophique qu'annoncée pendant la campagne électorale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat :
Excédent de fonctionnement (R002) 307 808.92 €
Les résultats sont repris au budget primitif 2016

9. Taux des contributions directes

Monsieur Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des quatre taxes directes que nous a adressé la direction des services fiscaux. Le produit fiscal attendu s'élève à 1 189 763 € avec pour taux ceux fixés en 2015 à savoir :

→ taxe d'habitation	:	17.02 %
→ taxe foncières sur les propriétés bâties	:	12.22 %
→ taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	29.42 %
→ taxe sur la cotisation foncière des entreprises	:	19.36 %

Il demande au Conseil Municipal de fixer le produit fiscal attendu pour 2016 des quatre taxes locales directes.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal :

- fixe le produit fiscal attendu pour 2016 à 1 189 763 € € ;
- décide de ne pas modifier le taux des taxes pour 2016 comme suit :
 - taxe d'habitation : 17.02 %
 - taxe foncières sur les propriétés bâties : 12.22 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.42 %
 - taxe sur la cotisation foncière des entreprises : 19.36 %

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de contributions directes à l'identique de l'année 2015.

10. Subventions 2016 du budget communal

Identité	Subvention accordée 2015	Subvention demandée	Barème	Subvention accordée pour 2016
APEL St Joseph	397,50 €	5 820,84 €	67 x 5,3	355,10 €
Sou des Ecoles Publiques	1 325,00 €	7 500,00 €		7 000,00 €
Assoc sportive du Collège	763,20 €	704,90 €		704,90 €
Coopérative Collège	417,60 €	385,70 €	133 x 2,9	385,70 €
A L Balbigny Basket	2 000,00 €	2 000,00 €		1 900,00 €
MJC	2 000,00 €	3 000,00 €		2 500,00 €
Tennis Club	700,00 €	1 400,00 €		855,00 €
Vélo Club Feurs Balbigny	900,00 €	1 300,00 €		1 250,00 €
AFR fixe 5000 € + CLSH	12 500,00 €	- €		0,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	600,00 €	1 000,00 €		1 170,00 €
Anciens Combattants	0,00 €			

Comité des Fêtes	5 000,00 €	5 000,00 €		4 750,00 €
Echo Musical	350,00 €	350,00 €		350,00 €
Ecole Musique Montagnes du Matin	2 850,00 €	3 705,00 €	39 x 95	3 705,00 €
Groupe Archéologique	100,00 €	200,00 €		95,00 €
Entraide Personnel Communal	11 050,00 €	11 050,00 €		10 500,00 €
Anciens Grande Usine	150,00 €	250,00 €		145,00 €
Jardins Familiaux	0,00 €			0,00 €
Union Commerciale	0,00 €			0,00 €
Jeunesse Cycliste du Forez	1 000,00 €	600,00 €		570,00 €
Finerbal	0,00 €	400,00 €		0,00 €
FNACA	0,00 €			0,00 €
ADMR Siad et Famille	1 800,00 €	2 000,00 €		1 800,00 €
Amis Boulistes	400,00 €	400,00 €		145,00 €
Lycée Ressins	100,00 €			0,00 €
ARPA CFA Mably	500,00 €	450,00 €		0,00 €
MJC Feurs	0,00 €			0,00 €
CFA BTP Loire	100,00 €	100,00 €		0,00 €
CFA Les Mouliniers	100,00 €	- €		0,00 €
ADAPEI	0,00 €	50,00 €		0,00 €
Mission Locale		3 570,00 €		0,00 €
CMA Rhône		234,00 €	2 x50	0,00 €

USEP		33,00 €		33,00 €
MFR Vougy		50,00 €		0,00 €
JSP		500,00 €		475,00 €
ADAMA busières		200,00 €		200,00 €
IRMA		80,00 €		0,00 €
UC Rurales Loire		95,00 €		0,00 €
MJC de Bussières		20 000,00 €		18 000,00 €
Banque Alimentaire	400,00 €			0,00 €
				56 888,70 €

Monsieur René PADET propose au conseil municipal d'adopter les participations suivantes aux organismes suivants :

- Clis Neulise :	1 100 €
- CCAS	7 500 €
- OGEC (St Joseph)	46 000 €
- Arche de Noé	1 170 €
- SPA	1 230 €
- UMAR	90 €
- ADMR	80 412 €
- Participation frais scolaire Mairie Feurs	1 700 €

Monsieur Pierre JONINON demande pourquoi la subvention des Amis Boulistes est passée de 400 € à 150€.

Monsieur René PADET précise que les amis Boulistes ont eu une subvention exceptionnelle en 2015 en raison de l'achat de matériel.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le tableau des subventions et participations 2016

11. Budget Primitif 2016 de la commune

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
011 charges à caractère général	699 750.00 €	70 produits des services	130 850.00 €
012 charges de personnel	1 021 200.00 €	73 impôts et taxes	1 414 568.00 €
65 charges de gestion courante	330 352.00 €	74 dotations et participations	672 105.00 €
66 charges financières	27 000.00 €	75 autres produits gestion	155 500.00 €
67 charges exceptionnelles	21 250.00 €	001 excédent fonctionnement	307 808.92 €

14 atténuation de charges	195 003.00 €	76 produits financier	11 €
042 op ordre entre section	60 000.00 €	77 produits exceptionnels	30 500.00 €
022 dépenses imprévues fonction.	30 000.00 €	013 atténuation de charges	40 000.00 €
023 virement à sect. investissement	566 787.92 €	042 Opérations de transfert	200 000.00 €

TOTAL **2 951 342.92 €** **2 951 342.92 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre	Intitulé	Montant voté
001	Report solde d'exécution d'investissement	366 328.28 €
16	Remboursement d'emprunt	72 465.00 €
20	Immobilisations incorporelles	65 100.00 €
204	Subvention d'équipement	129 900.00 €
21	Immobilisations corporelles	675 734.92 €
40	Opérations de transfert	200 000.00 €
TOTAL		1 509 528.20 €

Recettes :

Chapitre	Intitulé	Montant voté
021	Virement de la section de fonctionnement	566 787.92 €
024	Produits des cessions	280 582.00 €
040	Opérations de transfert	60 000.00 €
10	Dotations fonds divers	510 828.28 €
13	Subventions d'investissement	91 330.00 €
TOTAL		1 509 528.20 €

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 509 528.20 euros.

Les opérations suivantes sont inscrites au budget:

- PLU / EAGB / RLP
- Éclairage Public
- Accessibilité maternelle

- Ouvertures Amicale
- Accessibilité Mairie
- Toiture Crèche / Médiathèque
- Parvis devant l'Eglise
- Voirie Lotissement les Genets
- Voirie Concillon
- Matériel alternatif au phytosanitaire
- Arroseur au stade
- Aménagement Mairie
- Informatique Ecole
- Achat Tables Concillon
- Columbarium
- Rénovation salle
- Panneaux de basket
- Sauteuse au restaurant scolaire
- Charriot au bain marie
- Site internet
- Mobilier urbain
- Projet Conseil des Sages
- Dissimulation réseaux SNCF
- Equipements sportifs
- Achat Maison Chabanne
- Achat terrain Simon
- Achat terrain Magnin / Compigne
- Achat terrain SNCF
- Projets structurants du mandat

Madame Christelle CHABANNE remercie l'équipe municipale d'avoir pris en compte ses remarques pendant la commission des finances en diminuant certaines lignes budgétaires.

Monsieur Alain BOIGNE remercie le personnel communal pour les efforts fournis dans la réduction des dépenses de la commune.

Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 1 abstention, adopte le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

12. Affectation du résultat du budget eau et assainissement de l'exercice 2015

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 826 443.02 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 123 236.40€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 412.88 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 67 812.38 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 20 000 €

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 191 048.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- APPROUVE l'affectation du résultat :
Excédent de fonctionnement (R002) 191 048.78 €

13. Budget Primitif 2016 de l'eau et l'assainissement

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
011 Charges à caractère général	79 000.00 €	70 Prestations service	169 300.00 €
042 Opérations d'ordre	95 209.71 €	042 Opérations d'ordre	19 784.00 €
023 Virement section investi	210 923.07 €	002 Résultat reporté	191 048.78 €
		75 Autres produits de gestion	5 000.00 €
TOTAL	385 132.78 €		385 132.78 €

INVESTISSEMENTS

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
040 Opérations d'ordre	19 784.00 €	001 Excédent reporté	826 030.14 €
20 Immobilisations incorporelle	196 500.00 €	040 Opérations d'ordre	95 209.71 €
21 Immobilisations corporelles	2 687 625.00 €	021 Virement sect fonct	210 923.07 €
		13 Subv d'invest	1 702 855.00 €
		16 Emprunt	68 891.08 €
Total	2 903 909.00 €		2 903 909.00 €

Les opérations suivantes sont inscrites en investissement :

- Four à Chaux
- Protection captage
- Forage Chassagny

- Station d'épuration
- Alimentation en eau potable
- Renforcement du réseau
- Concillon
- Achat terrain Mr Deux
- Bassins d'orage

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le BP 2016 du budget assainissement.

14. Affectation du résultat ZA de Chanlat de l'exercice 2015

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 199 244.76 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 4 207.40 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 30 046.76 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 30 046.76 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 169 198.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 25 839.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- | | |
|---|--------------|
| - APPROUVE l'affectation du résultat : | |
| Déficit d'investissement reporté (D001) : | 169 198.00 € |
| Déficit de fonctionnement (D002) | 25 839.36 € |
| Besoin de financement (R1068) : | 0.00€ |

15. Budget Primitif 2016 de la ZA de Chanlat

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	25 839,36
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain+ frais	500,00
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	
		<i>Pour information</i>	<i>s/total (coût de production)</i>	<i>500,00</i>
658	65	charges diverses	arrondi TVA	10,00
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes	169 198,00
TOTAL				196 047,36

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
758		produits divers	arrondi TVA	10,00
774		subvention exceptionnelle	subv. budget principal	26 339,36
7133	042	variation des en cours	intégration S F (tot c/60 par D 335)	169 698,00
TOTAL				196 047,36

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

1	1	résultat inv. reporté	déficit	169 198,00
1641	16	emprunt	remboursement capital	
16878	16	avance commune		
3351	40	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains)	150 741,96
3354	40	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes) par	8 628,40
3355	40	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux) c/7133	10 327,64

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

1641	16	Emprunt		169 698,00
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	150 241,96
3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	8 628,40
3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	10 327,64

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le BP 2016 de la ZA de Chanlat.

16. Affectation du résultat du budget Travaux Connexes de l'exercice 2015

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0,00€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 48 033.84 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 6 207.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat :

Déficit de fonctionnement (D002) : 6 207.41 €

17. Budget Primitif 2016 des Travaux Connexes

Dépenses de fonctionnement :

002 Déficit de résultat de fonctionnement reporté : 6 207.41 €

011 charges à caractère général 13 389.91 €

TOTAL 19 597.32 €

Recettes de fonctionnement :

74 dotations, subventions et participations **18 185.45 €**

77 recettes exceptionnelles 1 411.87 €

TOTAL 19 597.32 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

18. Budget Primitif 2016 ZAC du Levant

Pas de budget cette année sur la ZAC du Levant.

C. EAU ET ASSAINISSEMENT

19. Marché de diagnostics d'exploitations PAEC Plaine du Forez

La commune de Balbigny est engagée dans une procédure de contrat territorial pour 2015-2018 pour la mise en œuvre d'actions de protection des captages de Balbigny-Chassagny, classé prioritaire pour la problématique nitrates et produits phytosanitaires. En parallèle, la commune de Balbigny s'est engagée en tant que co-porteur du projet de PAEC de la Plaine du Forez pour sa mise en œuvre sur son territoire d'action. Pour la réalisation des diagnostics d'exploitations, une convention constitutive de groupement de commande a été mise en place. Elle est portée par le département de la Loire.

Le choix du prestataire est réalisé lors d'une commission technique où la commune de Balbigny est représentée. L'offre retenue est validée par la commission d'appel d'offre du département de la Loire.

Dans le cadre de cette convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics d'exploitation du Programme Agro-Environnementale et Climatique de la Plaine du Forez, Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de donner l'autorisation de signer le marché au Président du Département de la Loire qui est le coordonnateur de ce groupement.

Où cet exposé, à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Monsieur le Président du Département à signer le marché de diagnostics d'exploitations PAEC Plaine du Forez.

20. Convention d'objectif du PAEC Plaine du Forez

En parallèle, la commune de Balbigny s'est engagée en tant que co-porteur du projet de PAEC de la Plaine du Forez pour sa mise en œuvre sur son territoire d'action.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'objectifs PAEC Plaine du Forez.

21. Délégation de l'animation agricole du PAEC à la Chambre d'Agriculture de la Loire

Mr le Maire propose au conseil municipal de donner son accord pour déléguer l'animation générale du programme d'actions du paec de la plaine du forez à la chambre d'agriculture de la Loire.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve la délégation de l'animation agricole du PAEC à la Chambre d'Agriculture de la Loire.

22. Animation agricole dans le cadre de la mise en œuvre du PAEC Plaine du Forez sur le captage Grenelle de Balbigny

Plan de financement de l'opération :

	Budget prévisionnel	Participation Agence de l'eau 60 %	Participation FEADER 40%
Action de communication/sensibilisation	2 500 € HT	1 500 € HT	1 000 € HT

La commune de Balbigny sollicite une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour la mise en œuvre de l'opération.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'animation agricole dans le cadre de la mise en œuvre du PAEC Plaine du Forez sur le captage Grenelle de Chassagny.

23. Demande de subvention pour l'aménagement des Rues de Concillon/ Four à Chaux et Rue du Nord auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du conseil départemental et de l'Etat

Monsieur le Maire présente le projet de financement du projet :

Etat (grands projets d'investissement)	30 %	337 188.60 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	17 %	186 037.50 €
Conseil départemental	20 %	224 817.00 €
Commune de Balbigny (fonds propres)	33 %	375 968.50 €
Coût total du projet		1 123 962 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, sur les travaux d'aménagement Rues de Concillon / Four à Chaux et Rue du Nord :

- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat
- Approuve le projet de financement
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires

D. CONVENTION

24. Convention de partenariat entre la médiathèque de Balbigny et le Collège Jean de la Fontaine à Roanne

La présente convention a pour objet l'organisation et la participation du Collège Jean de la Fontaine au prêt proposé par la Médiathèque Municipale.

Le prêt de documents fera l'objet d'une inscription payante (13 €).

Le collège Jean de la Fontaine s'engage à restituer tous les documents à temps et en état.

La présente convention sera reconduite tacitement chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat entre la Médiathèque de Balbigny et le collège Jean de la Fontaine et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

25. Chantiers éducatifs 2016

L'assemblée départementale, lors de la séance du 07/03/2016, a décidé de poursuivre le financement des chantiers éducatifs sur la commune de Balbigny.

Ce dispositif est mis à la disposition des collectivités, d'associations de la prévention spécialisée, des structures d'accueil jeunes, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Les chantiers seront réalisés au cours de l'année 2016 pour un nombre total de 50 heures pour un coût de 16 € par heure soit 800 €. La commune s'engage à participer à la rémunération des jeunes à hauteur de 8€ de l'heure soit 400 €.

Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention relative aux chantiers éducatifs sur la commune de Balbigny.

26. Convention avec la MJC de Bussières pour l'organisation du centre de loisirs

Suite à l'arrêt de la gestion du centre de loisirs par l'association AFR, la commune a contractualisé avec la MJC de Bussières pour créer une structure commune permettant le maintien du centre de loisirs pendant les vacances de février.

Compte tenu du succès de l'organisation du centre de loisirs pendant les dernières vacances, la commune a décidé de poursuivre son partenariat avec la MJC de Bussières.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

La présente convention est conclue pour une durée de 21 mois.

Conformément aux objectifs et missions définies dans la présente convention, la commune de Balbigny s'engage à soutenir financièrement l'Association MJC de Bussières pendant toute la durée de la convention.

A cet effet, la commune versera à la MJC de Bussières une subvention de fonctionnement annuelle de 17 950 €. Au titre de l'année 2016, la somme restant due est de 14 001 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la MJC de Bussières pour le fonctionnement du centre de loisirs à Balbigny et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents. Les crédits seront inscrits au BP 2016 à l'article 6574. La présente convention entre en vigueur au 06/04/2016.

27. Convention avec la Trésorerie de Feurs sur la durée d'amortissement des immobilisations

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans

Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

28. Convention avec le SIEL compétence optionnelle du SAGE – option « bâtiments neufs et réhabilitations »

Par délibération n°128/2015 du 03/11/2015, la commune de Balbigny a adhéré à la compétence optionnelle SAGE pour une durée de six ans.

La présente convention décline l'organisation générale de l'option « bâtiments neufs et réhabilitations » de la compétence SAGE et les responsabilités de chaque partie.

La mission du SIEL est un accompagnement au maître d'ouvrage pendant la réalisation du projet :

- Choix de l'équipe de maîtrise d'ouvrage
- Conception
- Chantier
- Exploitation

La commune souscrit un forfait de 4,7, ou 10 jours pour la réalisation de l'ensemble de la mission. Le tarif journalier est de 320 €/jour.

Monsieur René PADET propose de souscrire au forfait des 10 jours.

Le conseil municipal approuve à, 18 voix pour et 5 contre, la convention avec le SIEL pour la compétence optionnelle du SAGE sur les « bâtiments neufs et réhabilitations » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

E. ACHAT / VENTE DE TERRAIN

29. Vente de la Parcelle Communale A712 (Bâtiment 34 Rue de Roanne)

Monsieur le Maire explique que la commune de Balbigny souhaite vendre le bâtiment communal Rue de Roanne afin de récupérer des fonds propres pour les investissements structurants de la Mairie. La toiture et les conduits du bâtiment sont en amiante rendant ainsi difficile tout projet de réhabilitation du bâtiment porté par la collectivité.

Vendeur : Mairie de Balbigny

Acheteur : SCI TWS 42, 75 boulevard du général Leclerc, 92110 Clichy

Parcelle : A712 (3 364 m²)

Prix de vente : 180 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La vente du bâtiment 34 Rue de Roanne (parcelle A 712) pour un montant de 180 000 € à la société SCI TWS 42, 75 boulevard du général Leclerc, 92110 Clichy
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente

30. MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN DE LA FREQUENCE DE DESSERTE FERROVIAIRE DE LA LIGNE ST ETIENNE / ROANNE

Les usagers de la ligne SNCF St-Etienne Roanne en Gare de Balbigny (400 personnes par jour) vont subir à compter du 04/04/2016 la suppression de 8 arrêts par jour soit ¼ du trafic.

Cette situation est inacceptable et intolérable car beaucoup d'usagers vont être obligés de prendre leur voiture tous les jours, de polluer un peu plus l'atmosphère, d'encombrer les axes routiers aux heures de pointe, d'augmenter les risques d'accidents sans compter l'augmentation des frais de déplacement.

La SNCF a une mission de service public, elle doit privilégier le service aux populations et non exclusivement des critères de rentabilité. Elle a signé une convention avec la région Auvergne Rhône Alpes pour l'organisation des transports régionaux.

Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes s'est engagée, lors de sa campagne, à veiller particulièrement au non isolement des territoires ruraux.

Les élus de la commune de Balbigny, réunis en Conseil Municipal du 05/04/2016, exigent que la Région Auvergne Rhône Alpes et la SNCF maintiennent le trafic ferroviaire de voyageurs actuel au service des populations de notre territoire et la desserte de toutes les gares du parcours.

Les élus demandent également le maintien du comité de ligne comme sous la précédente mandature régionale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres demande à la Région Auvergne Rhône Alpes et à la SNCF de maintenir la fréquence des dessertes sur la ligne St Etienne / Roanne à Balbigny.

F. QUESTIONS DIVERSES

- Bâtiment de la Perception : Le rez-de-chaussée devrait être loué et partagé entre une dentiste, un ostéopathe et le SAMEAD. L'étage et les combles pourraient être vendus à un promoteur immobilier.

- Etude Synergie / Loire Habitat : Ils vont faire un scénario d'aménagement sur 4 sites communales. Le coût de l'étude restant à la charge de la commune sera de 8.000 €

- Eclairage Public : les travaux viennent de commencer

- Démolition de la maison Chabanne : 2^{ème} semaine d'avril

- Commissaire enquêteur : pour la DUP de Chassagny / alignement à la Signère Goutte Rouge / achat de parcelle au Lotissement du Château

- Association du cinéma : le bureau municipal va étudier le devis de remplacement des sièges
- AG Office du Tourisme : des incertitudes sur le devenir de la structure en raison des futurs regroupements d'intercommunalités
- Marchés d'été : une vingtaine d'exposants sont inscrits pour les 3 marchés à l'heure actuelle
- Zéro Phyto : 2 actions de sensibilisation ont eu lieu : 1) au cinéma avec la projection du film « des abeilles et des hommes » 2) en 2^{ème} partie de la réunion publique du 07/04 à Concillon
- CMJ : Les 12 enfants du CMJ ainsi que 2 accompagnateurs adultes iront à l'Assemblée Nationale le 08/07/2016.

Agenda :

11/04/2016 : PADD

13/04/2016 : Commission Tourisme

15/04/2016 à 9h30 : Réalités + Synergie

21/04/2016 à 9h00 : Concillon / Four à Chaux (Réalités)

Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 23h00.

Le Maire,

Gilles DUPIN

